



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 mars 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 131 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019

### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 7 Affaires économiques et sociales

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination . . . . .	3
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social. . . . .	6
Sous-programme 3. Développement durable . . . . .	8
Sous-programme 4. Statistique . . . . .	10
Sous-programme 5. Population . . . . .	12
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement . . . . .	13
Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement. . . . .	15
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts . . . . .	16
Sous-programme 9. Financement du développement . . . . .	19
Textes portant autorisation du sous-programme . . . . .	21

\* A/70/50.



## **Orientation générale**

7.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale en vue de parvenir au développement durable pour tous. S'il vise avant tout à s'attaquer aux problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental, il entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

7.2 Ce programme, qui est placé sous la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales, assure la complémentarité et la synergie de ses neuf sous-programmes. Ses principaux objectifs consistent à : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) suivre et analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial; c) aider au renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.

7.3 Durant la période 2018-2019, différents intervenants continueront d'être mobilisés, dans le cadre du programme, et un appui concret sera apporté à la réalisation des engagements en matière de développement. Afin d'atteindre les principaux objectifs du programme, l'accent sera mis sur les activités suivantes : a) travaux de suivi, de recherche et d'analyse sur les questions de développement et les nouveaux problèmes y relatifs, notamment dans le cadre d'un appui au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies pour l'établissement de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre au niveau national des textes issus des conférences mondiales; d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, tout en veillant à ce que les États Membres puissent correctement appliquer le principe de responsabilité et superviser le dispositif. Une plus grande attention sera portée aux besoins en matière de renforcement des capacités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays qui sortent d'un conflit.

7.4 Le programme a permis de placer le développement au cœur des débats de la communauté internationale et d'aider les États Membres à définir dans ce domaine une orientation commune, telle qu'elle ressort des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il continuera de faciliter la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les objectifs de développement durable, et des décisions adoptées dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

7.5 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, afin de cerner et de régler les nouveaux problèmes et les difficultés intersectorielles et de soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que

les mécanismes intergouvernementaux chargés du respect du principe de responsabilité et du suivi. L'harmonisation des stratégies est également essentielle pour favoriser une exécution cohérente et coordonnée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont les objectifs de développement durable. Il faut pour cela renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le Programme, dont les objectifs de développement durable, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, auquel le programme apporte un soutien stratégique en lui permettant de renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.

7.6 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans ses sous-programmes.

### **Sous-programme 1**

#### **Appui au Conseil économique et social et coordination**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, de façon à favoriser l'application intégrée et coordonnée et le suivi des textes issus des grandes conférences organisées par l'ONU dans les secteurs économique et social et les domaines apparentés, notamment les objectifs de développement adoptés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable

#### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

#### *Indicateurs de succès*

a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs de développement durable, et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue d'atteindre ces objectifs

i) Augmentation du pourcentage d'États Membres interrogés dans le cadre d'enquêtes exprimant leur satisfaction quant au soutien et aux services des mécanismes intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports du Secrétaire général, qui englobent les trois dimensions du développement durable, et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux du Conseil

ii) Augmentation du pourcentage de réponses données par les États Membres et les représentants du système des Nations Unies pour le développement aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'examen quadriennal complet en préparation du débat consacré aux activités opérationnelles et des activités connexes

iii) Augmentation du pourcentage d'États Membres, d'organismes, de fonds et de programmes compétents des Nations Unies qui participent aux débats du Conseil économique et social sur les situations d'urgence et les crises qui affectent le développement mondial

- b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et dans la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui de tous les aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030
- i) Augmentation du pourcentage de références faites au thème principal du Conseil économique et social dans les documents officiels de ses organes subsidiaires
- ii) Augmentation du pourcentage d'organes subsidiaires du Conseil économique et social qui adoptent des résolutions ou des décisions en vue de donner suite aux initiatives de coordination des orientations du Conseil
- iii) Augmentation du pourcentage d'organismes des Nations Unies qui ont fait correspondre le calendrier de leurs plans stratégiques à celui de l'examen quadriennal complet de l'Assemblée générale
- iv) Augmentation de l'application, par le système des Nations Unies pour le développement, des orientations générales fournies dans le cadre de l'examen quadriennal complet, en particulier celles sur la simplification de la méthode d'établissement des rapports d'évaluation et l'amélioration de leur qualité
- v) Augmentation des contributions de fond faites aux débats du Conseil économique et social des organisations multipartites, y compris des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil
- c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans les domaines de la reconstruction après un conflit et de la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable
- i) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions adoptées par le Conseil économique et social sur le développement à long terme des pays sortant d'un conflit, et promotion de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable
- ii) Augmentation du nombre de réunions du Conseil économique et social qui intègrent les questions relatives à la consolidation de la paix
- 

### Stratégie

7.7 Le sous-programme relève du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. La stratégie visera à :

- a) Renforcer le rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe principal de coordination, d'examen des politiques et de concertation chargé de formuler des recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales, au moyen de directives, et favoriser la cohérence et la

coordination du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tenant dûment compte de la problématique hommes-femmes;

b) Promouvoir la cohérence et l'efficacité des politiques de développement et participer au renforcement du suivi et du respect du principe de responsabilité conformément aux engagements pris au Forum pour la coopération en matière de développement;

c) Renforcer le rôle du Conseil économique et social dans l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans le cadre du débat qu'il consacre à l'intégration;

d) Assurer la participation d'un plus grand nombre de parties prenantes dans le cadre du forum de la jeunesse et du forum des partenariats;

e) Aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à donner des orientations stratégiques à l'intention du système des Nations Unies pour le développement sur les activités opérationnelles de développement;

f) Promouvoir la concertation sur les questions économiques et sociales interdépendantes en organisant des réunions spéciales avec des institutions financières et commerciales internationales;

g) Promouvoir la concertation en organisant des réunions spéciales sur les crises et les situations d'urgence qui affectent le développement mondial;

h) Prêter assistance au Comité chargé des organisations non gouvernementales et faciliter la participation de la société civile aux travaux réalisés par le Conseil économique et social dans le cadre des travaux et activités de l'ONU;

i) Promouvoir une stratégie globale et intégrée de suivi et d'exécution des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre des travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social, par un appui à son rôle de coordination et de contrôle des travaux de ses organes subsidiaires et de ses commissions techniques;

j) Aider le Conseil économique et social, dans les travaux qu'il mène sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit et la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes en coopération avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix;

k) Renforcer la collaboration du Conseil économique et social avec les acteurs concernés du secteur privé et de la société civile, notamment les milieux universitaires et les médias.

## Sous-programme 2

### Politiques sociales et développement social

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer la coopération internationale et les capacités nationales afin de parvenir à une meilleure intégration sociale et au bien-être de tous, de réaliser les dimensions sociales du développement durable et de les intégrer efficacement

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de la communauté de vues et augmentation du nombre de résolutions et de mesures prises au niveau intergouvernemental concernant les cadres d'action efficaces afin de parvenir à l'intégration sociale et au bien-être de tous	<p>i) Augmentation du pourcentage de recommandations présentées dans les rapports du Secrétaire général et utilisées pour formuler des résolutions, des décisions et des conclusions concertées</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes utilisées pour formuler des résolutions, des décisions et des conclusions concertées</p>
b) Renforcement des capacités nationales de transposer effectivement les accords internationaux dans les politiques et programmes nationaux en faveur du développement social, de l'intégration sociale et du bien-être des différents groupes sociaux	Pourcentage de personnel formé répondant aux questionnaires de suivi et indiquant faire appel à des connaissances ou des compétences acquises pour formuler et appliquer des politiques et programmes nationaux
c) Participation accrue des gouvernements, de la société civile, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs au dialogue thématique intergouvernemental afin de parvenir à une meilleure intégration sociale et au bien-être de tous	<p>i) Augmentation du nombre de manifestations parallèles, organisées par les gouvernements, la société civile et d'autres entités du système des Nations Unies, dans le cadre des processus intergouvernementaux soutenus par la Division</p> <p>ii) Augmentation du nombre de manifestations organisées par la Division, en partenariat avec d'autres acteurs, et portant sur des questions liées au développement social</p>

#### Stratégie

7.8 Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social. La stratégie visera à :

a) Préparer et appuyer efficacement les débats, les actions et le fonctionnement des organes d'experts et intergouvernementaux, y compris la Commission du développement social, l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Conseil économique et social, et l'Assemblée générale, notamment en facilitant les accords portant sur des recommandations formulées en vue d'éradiquer la pauvreté, de créer de l'emploi, de réduire les inégalités, de

promouvoir l'intégration sociale et d'appeler une attention accrue sur le volet social du développement durable;

b) Promouvoir une meilleure connaissance, un appui et la mise en œuvre des dispositifs suivants : i) le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et d'autres engagements pris aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies sur le développement social; ii) les mandats énoncés dans des instruments internationaux et plans d'action majeurs, tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse; iii) le suivi de l'Année internationale des coopératives (2012) et de l'Année internationale de la famille; iv) les activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; v) les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; vi) les plans d'action relatifs aux jeunes et aux peuples autochtones à l'échelle du système des Nations Unies; vii) la suite donnée aux textes issus de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2014, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones; viii) les autres décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cet égard;

c) S'employer à mieux faire connaître les nouveaux enjeux des politiques sociales et du développement social, et à mobiliser les énergies en leur faveur pour faire en sorte que l'aspect social du développement durable soit pris en compte dans ces politiques, en effectuant des travaux de recherche, en produisant des analyses, en fournissant une assistance technique et en établissant des rapports sur les moyens d'y répondre, en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies, de manière à recommander aux États Membres des mesures concrètes;

d) Proposer des services consultatifs, des activités de formation et d'autres activités de développement des capacités afin de perfectionner les compétences et connaissances des acteurs nationaux du développement et de mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux;

e) Sensibiliser et renforcer la participation de la société civile en matière de politiques sociales et de développement social, et rallier la société civile à l'action de l'ONU en faveur du développement social;

### Sous- programme 3 Développement durable

*Objectif de l'Organisation* : Accélérer la réalisation des objectifs, cibles et engagements en matière de développement durable, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>a) Examen concret, par les États Membres, des principaux problèmes liés au développement durable, et consensus sur les mesures prioritaires à prendre pour faire progresser l'application des décisions adoptées d'un commun accord aux grandes conférences de l'ONU en ce qui concerne le développement durable, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20)</p>	<p>i) Augmentation du nombre de recommandations issues des rapports du Secrétaire général, de publications et d'études qui sont reprises dans les déclarations du Forum politique de haut niveau et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage d'États Membres interrogés dans le cadre d'enquêtes qui se sont déclarés très satisfaits du soutien et du service fournis par les mécanismes intergouvernementaux, notamment en ce qui concerne les activités relatives au suivi et à l'examen, à la recherche d'un consensus, aux partenariats et aux engagements volontaires, à l'analyse des politiques et à la participation des grands groupes et d'autres acteurs intéressés</p>
<p>b) Amélioration de l'application, par les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, de stratégies de développement durable visant à formuler et à mettre en œuvre des stratégies, politiques, cadres et programmes en faveur du développement durable, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et les nouveaux partenariats</p>	<p>i) Augmentation du nombre d'États Membres bénéficiant de l'appui de la Division qui ont lancé des initiatives politiques, noué des partenariats et se sont dotés de plans d'action en vue d'atteindre leurs objectifs de développement durable</p> <p>ii) Augmentation du nombre de fonctionnaires nationaux interrogés dans le cadre d'enquêtes dont les données sont ventilées par sexe attestant de l'utilité des outils analytiques fournis lors des formations de renforcement des capacités pour appuyer efficacement l'exécution de leurs programmes et plans d'action relatifs au développement durable</p>
<p>c) Renforcement des liens entre la science et les politiques et prise de décision fondée sur des données objectives par les États Membres et les autres acteurs concernés</p>	<p>Augmentation du nombre de références faites au <i>Rapport mondial sur le développement durable</i> dans les déclarations publiées par les gouvernements, les revues scientifiques et les médias</p>

## Stratégie

7.9 Le sous-programme relève de la Division du développement durable. La stratégie visera à :

a) Promouvoir et appuyer l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, et des textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet sur le développement durable organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment Action 21, Rio +20, les orientations de Samoa et le développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en s'attachant plus particulièrement à ce que les aspects sociaux, économiques et environnementaux soient mieux pris en compte dans le cadre des stratégies nationales y relative;

b) Fournir un appui fonctionnel efficace, notamment en élaborant des politiques et en procédant à des analyses, au Forum politique de haut niveau et aux mesures prises dans le prolongement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de Rio +20 et des Orientations de Samoa, entre autres en établissant des rapports analytiques sur le développement durable et en réalisant des examens;

c) Concourir de manière concertée et cohérente aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'atteindre les objectifs adoptés en matière de développement durable, et appuyer les mécanismes intergouvernementaux en vue de prendre en compte le développement durable de manière systématique dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies;

d) Appuyer le renforcement de la capacité des États Membres, notamment les petits États insulaires en développement, qui en font la demande, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales visant à la réalisation des objectifs de développement durable, entre autres le soutien aux politiques et aux programmes relatifs à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux villes écologiquement viables, à la réduction des risques de catastrophe, aux océans et aux solutions apportées aux changements climatiques et aux mécanismes de facilitation des technologies, et aider les États Membres à mettre en place des systèmes efficaces d'examen et d'établissement de rapports à tous les niveaux;

e) Associer les grands groupes et les autres parties intéressées aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;

f) Analyser les tendances et politiques en matière de développement durable, notamment les moyens de le mettre en œuvre, en vue d'aboutir à l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*;

g) Administrer des sites Web et des forums sociaux, y compris des bases de données et une plateforme consacrée aux partenariats, dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer aux États Membres des informations et des comptes rendus sur les partenariats et les engagements pris à titre volontaire en faveur du développement durable.

## Sous-programme 4 Statistique

*Objectif de l'Organisation* : Veillez à ce que les décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux utilisent des informations statistiques et géospatiales de qualité, comparables et produites au niveau national

### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

### *Indicateurs de succès*

a) Renforcement des systèmes mondiaux d'informations statistiques et géospatiales, participation accrue des États membres et consolidation de la collaboration entre les organisations internationales	i) Augmentation du nombre de participants issus d'États Membres et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique et du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale  ii) Augmentation du nombre de manifestations menées conjointement avec des organisations internationales sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable
b) Utilisation plus efficace et systématique par les États Membres, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	i) Augmentation du nombre de demandes de données statistiques satisfaites par le sous-programme  ii) Augmentation du nombre de consultations, de pages vues et de visiteurs uniques du site Web du sous-programme  iii) Augmentation du nombre d'abonnés au compte Twitter du sous-programme
c) Augmentation de la production par les États membres de statistiques et d'informations géospatiales de qualité destinées aux décideurs et au public en général	i) Augmentation du nombre de membres des bureaux de statistique nationaux qui utilisent les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre de programmes de formation et de renforcement des capacités menés au titre du sous-programme  ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant élaboré et exploité des systèmes statistiques nationaux et des systèmes d'information géospatiale viables en se fondant sur les directives et l'appui au renforcement des capacités fournis au titre du sous-programme

## Stratégie

7.10 Le sous-programme relève de la Division de statistique. La stratégie visera à :

a) Élargir le rôle normatif du sous-programme dans la définition et la révision des normes statistiques, la collecte et la publication des données statistiques par les États Membres et la coordination des activités relatives aux statistiques

menées au niveau international, notamment celles qui relèvent des objectifs de développement durable et des nouvelles questions d'orientation générale;

b) Aider les pays à créer et exploiter des systèmes statistiques nationaux viables assortis des mécanismes de gestion correspondants, et à utiliser les méthodes modernes de collecte, de traitement et de diffusion des données, de façon à rehausser la qualité et l'accessibilité des données statistiques de portée générale;

c) Élaborer des notions, des définitions, des classifications et des méthodes en vue de la collecte, de la compilation, de l'archivage, de l'analyse et de la publication des statistiques et des indicateurs, à l'usage des autorités statistiques nationales;

d) Compiler et diffuser des statistiques mondiales dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, avec une ventilation des données en fonction du revenu, du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique, du statut migratoire, du handicap, de la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national, en généralisant l'usage des outils informatiques modernes pour faciliter l'échange de données et améliorer l'accès des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux à des statistiques nationales comparables dans tous ces domaines;

e) Renforcer les systèmes nationaux d'informations statistiques et géospatiales des pays en développement, en informant sur les méthodes existantes, en organisant des stages de formation, en encourageant la participation desdits pays aux initiatives régionales et internationales de mise en commun de l'expérience acquise et en offrant un appui au renforcement des capacités sous d'autres formes appropriées, notamment en assurant des services de conseil technique, lorsque les pays en font la demande;

f) Faciliter la coordination des activités internationales dans le domaine de la gestion des informations géospatiales afin de favoriser la mise en commun de l'expérience acquise et l'harmonisation des instruments, encourager l'utilisation de la cartographie et des systèmes d'information géographique modernes pour la réalisation de levés, promouvoir l'harmonisation et la normalisation des appellations géographiques et œuvrer à une meilleure intégration des données statistiques et géospatiales;

g) Coordonner les activités statistiques menées au niveau international, en coopérant avec d'autres organisations internationales et, en particulier, améliorer la cohérence des activités statistiques de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

## Sous-programme 5 Population

*Objectif de l'Organisation* : Améliorer les cadres d'orientation de façon à régler les problèmes de population actuels et futurs, et à prendre en compte les aspects démographiques dans le programme de développement international

### Réalisations escomptées du Secrétariat

### Indicateurs de succès

a) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux problèmes de population actuels et futurs, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la démographie

b) Perfectionnement des méthodes utilisées par les États Membres et d'autres parties prenantes pour procéder à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des instruments pertinents du programme de l'ONU en matière de développement, notamment le Programme de développement à l'horizon 2030

i) Augmentation du nombre de références faites aux produits de la Division de la population, y compris aux données et aux rapports écrits, dans des publications du domaine public

ii) Augmentation du nombre de parties prenantes qui téléchargent des publications et des bases de données en ligne

i) Augmentation du pourcentage de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général et adoptées dans les résolutions, décisions et autres documents finals des organes intergouvernementaux, en particulier la Commission de la population et du développement

ii) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont fait part, à l'occasion des sessions annuelles de la Commission de la population et du développement, de leur satisfaction en ce qui concerne les informations et les données fournies par le sous-programme aux organes intergouvernementaux

## Stratégie

7.11 Le sous-programme relève de la Division de la population. La stratégie visera à :

a) Fournir un appui fonctionnel aux entités des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont le Programme de développement à l'horizon 2030, et donner suite à la décision de l'Assemblée générale de proroger le Programme d'action au-delà de 2014;

b) Faciliter les débats d'experts ou de représentants des gouvernements sur les questions de population importantes ou nouvelles;

c) Étudier en profondeur les questions de population et les tendances qui se dessinent en ce qui concerne la fécondité, la planification familiale, la mortalité, les migrations internationales et internes, l'urbanisation, la croissance démographique,

le vieillissement de la population, les projections démographiques, les politiques en matière de population et les aspects démographiques du développement;

d) Diffuser des informations en matière de population et les conclusions générales des études démographiques utiles pour l'élaboration de politiques sur le site Web de la Division de la population;

e) Soutenir le renforcement des moyens permettant de traiter les questions de population, en organisant des ateliers ou en distribuant des supports techniques tels que des manuels et des logiciels, en collaboration avec d'autres sous-programmes et entités travaillant dans des domaines connexes.

## **Sous-programme 6**

### **Politiques et analyse en matière de développement**

*Objectif de l'Organisation* : Organiser des débats intergouvernementaux et parvenir à des accords sur les politiques économiques aux niveaux national et international afin d'améliorer la stabilité macroéconomique mondiale et les perspectives de développement durable à long terme grâce à la coordination, à la cohérence et à l'intégration des politiques

#### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

#### *Indicateurs de succès*

a) Approfondissement des débats internationaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur les questions et les problèmes liés au développement en vue de promouvoir les programmes et objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Nombre de questions de politique générale abordées lors des débats intergouvernementaux provenant de publications du sous-programme

b) Accroissement de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale et ses implications pour l'avenir des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en situation particulière

i) Nombre de références faites lors des débats intergouvernementaux à l'analyse figurant dans la publication du sous-programme intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et dans d'autres rapports y relatifs

ii) Conformité des prévisions du sous-programme relatives aux grandes tendances macroéconomiques pour l'année suivante avec les critères d'exactitude tels que mesurés par les spécialistes des prévisions

c) Renforcement de la capacité des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en situation particulière, d'intégrer des politiques économiques, sociales et environnementales, ainsi qu'une perspective tenant compte de la problématique hommes-femmes, dans les stratégies nationales de développement correspondant au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Pourcentage d'États Membres participant aux projets de renforcement des capacités administrés par le sous-programme qui ont élaboré des documents directifs et des stratégies en vue d'atteindre les objectifs de développement durable

## Stratégie

7.12 Le sous-programme relève de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement. La stratégie consistera à :

a) Réaliser des études et des analyses portant sur des questions et des politiques liées au développement en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, en s'attachant plus particulièrement à ce que les politiques économiques, sociales et environnementales soient mieux prises en compte aux niveaux national et international. La Division collaborera en étroite concertation avec d'autres entités du système des Nations Unies et apportera un appui fonctionnel au Comité des politiques de développement dans le cadre de ses travaux;

b) Fournir aux États Membres, dans les meilleurs délais, une évaluation précise de la situation et des perspectives macroéconomiques mondiales, ainsi qu'une analyse approfondie des politiques macroéconomiques, notamment en ce qui concerne la coordination internationale des politiques;

c) Optimiser les prévisions économiques mondiales et les principes de modélisation;

d) Collaborer avec la CNUCED, les commissions régionales et l'Organisation mondiale du tourisme;

e) Renforcer les réseaux d'experts internationaux, y compris le Projet LINK;

f) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'analyse et de suivi des politiques afin d'appuyer leurs stratégies nationales de développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable, compte dûment tenu de la promotion de l'égalité des sexes;

g) Fournir des conseils et une assistance technique aux pays les moins avancés, et à ceux qui sont admis à quitter cette catégorie, pour leur permettre de renforcer leur capacité de surmonter les difficultés structurelles auxquelles ils se heurtent et de consolider la coopération économique internationale;

h) Élargir la diffusion des publications intitulées *La situation économique et sociale dans le monde* et *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, et des rapports du Comité des politiques de développement dans les universités et d'autres établissements de recherche à travers le monde.

## Sous-programme 7

### Administration publique et gestion du développement

*Objectif de l'Organisation* : Consolider à tous les niveaux les institutions et les administrations publiques pour qu'elles soient efficaces, responsables, ouvertes à tous et transparentes afin d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration des politiques et programmes des États Membres dans le domaine de l'administration publique	i) Augmentation du nombre de recommandations formulées dans les déclarations des États Membres et les rapports destinés au Forum politique de haut niveau, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, se référant au rôle des institutions et des administrations publiques dans la réalisation des objectifs de développement durable
b) Accroissement de l'attention accordée par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité d'experts de l'administration publique aux problèmes que rencontrent les institutions et les administrations publiques dans la réalisation des objectifs de développement durable	Augmentation du nombre de références et de recommandations concernant ces problèmes dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
c) Renforcement de la capacité des gouvernements nationaux et locaux de réaliser les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les politiques publiques	i) Augmentation du pourcentage de spécialistes de l'administration publique dans les gouvernements, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales qui estiment que les connaissances acquises grâce aux activités de formation proposées en ligne et hors ligne par le sous-programme tendent à promouvoir le changement au sein de l'Organisation  ii) Augmentation du nombre d'activités de renforcement des capacités qui comprennent un volet sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

### Stratégie

7.13 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. La stratégie visera à renforcer à tous les niveaux les institutions et administrations publiques efficaces, responsables, ouvertes à tous et transparentes afin d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable. Elle permettra également d'examiner les questions liées à l'innovation et aux démarches gouvernementales, aux capacités institutionnelles et à la fonction publique, aux

responsabilités publiques et à la lutte contre la corruption dans la perspective du développement durable. La stratégie reposera sur une démarche intégrée et visera également à :

- a) Proposer des services de secrétariat et un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Comité d'experts de l'administration publique;
- b) Promouvoir, parmi les États Membres, une plus grande prise de conscience, l'adoption de méthodes communes, l'entente et le choix de politiques durables au moyen d'analyses, y compris les études des Nations Unies sur l'administration en ligne et les rapports mondiaux sur le secteur public;
- c) Fournir des services consultatifs et des outils de renforcement des capacités dans le cadre des missions consultatives, des ateliers de formation et des formations en ligne, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés;
- d) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies.

## **Sous-programme 8 Gestion durable des forêts**

*Objectif de l'Organisation* : Mettre en œuvre efficacement une gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément à l'instrument des Nations Unies sur les forêts, à ses objectifs d'ensemble et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

### *Réalizations escomptées du Secrétariat*

### *Indicateurs de succès*

a) Suivi et application efficace de la résolution relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, et suivi, examen et réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Augmentation du pourcentage de recommandations préconisant le renforcement de la coopération internationale en matière de gestion durable des forêts et contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux rapports du Secrétaire général, qui sont reprises pour formuler les résolutions, les décisions et les conclusions concertées des États membres

b) Renforcement du contrôle et de l'évaluation par les États Membres de l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs d'ensemble et des objectifs de développement durable relatifs aux forêts, et renforcement du processus d'établissement de rapports à ce sujet, en tenant compte de la problématique hommes-femmes

Augmentation du nombre de rapports présentés par les États Membres au Forum des Nations Unies sur les forêts qui traitent de l'intégration de la gestion durable des forêts dans leurs plans de développement durable, et qui contiennent des informations sur la problématique hommes-femmes

- |   |   |
|---|---|
| <p>c) Intensification de la collaboration et de la coordination entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations sous-régionales et régionales, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties concernées dans le domaine de la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêts</p> | <p>Augmentation du pourcentage d'États Membres, de membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de grands groupes et d'autres parties prenantes bénéficiant de l'aide du sous-programme qui ont lancé des initiatives, des partenariats et des plans d'action pour parvenir à une gestion forestière durable</p>   |
| <p>d) Sensibilisation accrue et partage des connaissances en vue de promouvoir l'action aux niveaux national, régional et mondial relative à la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres</p>   | <p>i) Augmentation du nombre d'États Membres et d'autres parties prenantes dans le secteur forestier soumettant des rapports sur les programmes et projets relatifs à la gestion durable des forêts entrepris avec l'appui du sous-programme</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États Membres et d'autres parties prenantes dans le secteur forestier présentant des rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts traitant des activités entreprises en vue de célébrer la Journée internationale des forêts</p> |
| <p>e) Renforcement de la capacité des États Membres de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et de mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts, en particulier la réalisation de ses objectifs d'ensemble, et de faciliter l'accès aux ressources destinées à financer une gestion durable des forêts</p>         | <p>i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant obtenu un financement des forêts avec l'appui du sous-programme</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États Membres mettant à jour leurs plans et programmes d'action nationaux en vue d'y inclure l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les objectifs de développement durable relatifs aux forêts</p> <p>iii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant signalé une augmentation de la superficie couverte par la gestion durable des forêts</p>       |

## Stratégie

7.14 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. La stratégie visera à :

- a) Appuyer les efforts visant à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêts, y compris l'instrument des Nations Unies sur les forêts, ses objectifs d'ensemble et les objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts, et, pour ce faire, renforcer la coopération grâce à des initiatives nationales et régionales et appuyer les échanges entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les organisations et instances régionales, sous-régionales et internationales pertinentes, avec la participation des grands groupes et des autres parties prenantes;

b) Faire mieux prendre conscience, à tous les niveaux, de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et promouvoir le Forum des Nations Unies sur les forêts et les objectifs de l'arrangement international sur les forêts, notamment en organisant des activités en vue de la célébration de la Journée internationale des forêts;

c) Apporter un appui fonctionnel aux instances intergouvernementales, en particulier au Forum des Nations Unies sur les forêts et à d'autres instances liées aux forêts, en vue de l'élaboration progressive de politiques, de la poursuite du dialogue et de la conclusion d'accords, et renforcer les cadres de gouvernance forestiers et les moyens de mise en œuvre;

d) Renforcer à tous les niveaux la coopération, la cohérence, les synergies et la coordination en ce qui concerne les politiques et les programmes forestiers, notamment en appuyant le Partenariat de collaboration sur les forêts et en promouvant l'échange de connaissances et le renforcement des capacités grâce à une stratégie intersectorielle et interinstitutionnelle visant à mettre pleinement les forêts au service d'un avenir viable pour tous;

e) Suivre et évaluer les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion durable de tous les types de forêts et de réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts fixés dans le Programme 2030, en rendre compte dans des rapports, et entreprendre des travaux de recherche et des analyses sur la question et en publier les données et les résultats;

f) Fournir un appui fonctionnel par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de renforcer la capacité des pays de faciliter l'accès au financement des forêts, de promouvoir l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts et de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays à faible couverture forestière, des pays à forte couverture forestière où la déforestation est faible, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, afin de les aider à accéder au financement des forêts à partir des mécanismes de financement existants et nouveaux;

g) Contribuer au renforcement de la coopération régionale et internationale, notamment les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et secteur public-secteur privé pour une gestion forestière durable;

h) Fournir un appui fonctionnel propre à faciliter la diffusion de connaissances et d'informations techniques sur les possibilités nouvelles et naissantes de financement au moyen d'un site Web plus convivial et facilement accessible et par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts;

i) Aider les États Membres qui en font la demande à promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, y compris appliquer l'instrument des Nations Unies sur les forêts, réaliser ses objectifs d'ensemble et les objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts, notamment en ce qui concerne la formulation des projets et programmes;

j) Contribuer à la réalisation des priorités du Département visant à tenir pleinement compte du potentiel des forêts et à renforcer encore la complémentarité

et la collaboration avec d'autres sous-programmes dans des domaines connexes, notamment mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## Sous-programme 9 Financement du développement

*Objectif de l'Organisation* : Assurer le suivi continu et la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement ainsi que la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

### *Réalisations escomptées du Secrétariat*

### *Indicateurs de succès*

- |  |  |
|--|--|
| <p>a) Participation accrue de toutes les parties concernées à la surveillance et au suivi des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>   | <p>Augmentation du nombre de contributions de fond, notamment des accords intergouvernementaux, et des contributions au rapport annuel de l'Équipe spéciale interorganisations, faites par l'ensemble des parties concernées à l'évaluation analytique annuelle de l'application du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et du Programme d'action d'Addis-Abeba et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030</p> |
| <p>b) Renforcement de la cohérence des politiques en vue de promouvoir l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement en coordination avec d'autres décisions connexes, notamment en renforçant le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels</p>                   | <p>Augmentation du nombre d'accords conclus par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes</p>  |
| <p>c) Renforcement de la coopération entre les gouvernements et tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue de promouvoir la bonne mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement et de mobiliser des moyens pour exécuter le Programme 2030, en tenant dûment compte des questions relatives à l'égalité des sexes</p> | <p>Augmentation du nombre de manifestations multipartites qui ont abouti à des recommandations de politique générale sur le financement du développement, en tenant dûment compte des questions relatives à l'égalité des sexes</p>  |
| <p>d) Consolidation de la coopération internationale dans le domaine fiscal et</p>   | <p>Augmentation du nombre de pays en développement ayant recours aux guides, aux</p>   |

renforcement des capacités des pays en développement en la matière, dans l'optique de mobiliser des ressources nationales et internationales dans le cadre intégré du Programme de développement durable à l'horizon 2030

manuels, aux cours et à d'autres supports de formation sur la coopération internationale en matière fiscale, qui tiennent notamment compte des mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, comme indiqué dans les communications des autorités nationales compétentes dans ce domaine

ii) Augmentation du nombre de contributions politiques faites par le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

---

### Stratégie

7.15 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. La stratégie visera à :

a) Assurer, au Secrétariat de l'ONU, la coordination générale de toutes les activités de suivi de l'application, aux niveaux national, régional et mondial, des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement de 2002, 2008 et 2015 et, à ce titre, intensifier la collaboration et les échanges avec toutes les parties concernées;

b) Promouvoir dans le cadre de l'ONU la cohérence des politiques sur les questions relatives au financement du développement, en vue de favoriser l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les conclusions du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) Assurer des services d'appui fonctionnel aux instances intergouvernementales chargées du suivi des Conférences de Monterrey, de Doha et d'Addis-Abeba sur le financement du développement et des dispositions y relatives figurant dans les décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les conclusions du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

d) Organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, y compris des spécialistes des questions liées à l'égalité des sexes, des activités multipartites visant à permettre aux États Membres de mieux honorer les engagements pris dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les conclusions du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

e) Exécuter des travaux de secrétariat à l'intention du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale;

f) Assurer des services de conseil et une assistance technique aux pays en développement ou en transition en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur du développement durable, y compris la coopération fiscale internationale.

## Textes portant autorisation du sous-programme

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/190 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 4, 5 et 6)
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 3, 4 et 5)
- 50/227 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (sous-programmes 1 et 6)
- 51/176 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (sous-programmes 4 et 5)
- 51/240 Agenda pour le développement (tous les sous-programmes)
- 55/2 Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes)
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement (sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 7)
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement (tous les sous-programmes)
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (sous-programmes 6 et 7)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005 (tous les sous-programmes)
- 60/265 Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international (tous les sous-programmes)
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2 et 7)
- 66/288 L'avenir que nous voulons

- 69/143 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (sous-programmes 2, 4 et 5)
- 69/151 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (tous les sous-programmes)
- 69/214 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (tous les sous-programmes)
- 69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 69/321 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/211 Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (sous-programmes 1 et 6)
- 70/221 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2 et 7)

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1998/7 Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (sous-programmes 4 et 5)
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (tous les sous-programmes)
- 2012/30 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (tous les sous-programmes)
- 2015/12 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)

*Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

- 2002 La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement (tous les sous-programmes)
- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable (tous les sous-programmes)
- 2004 Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 2006 Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2007 Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
- 2007 Examen ministériel annuel du thème intitulé : « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
- 2008 Forum pour la coopération en matière de développement
- 2008 Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

**Sous-programme 1**

**Appui au Conseil économique et social et coordination**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 45/264 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/162 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/209 Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement
- 52/12 B Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
- 60/180 La Commission de consolidation de la paix
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/16 Renforcement du Conseil économique et social

---

63/311	Cohérence du système des Nations Unies
64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
64/289	Cohérence du système des Nations Unies
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
65/285	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/106	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
1999/51	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods
2000/19	Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

- 2001/27 Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social
- 2002/225 Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit
- 2012/30 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2015/18 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
- 2015/231 Pays africains qui sortent d'un conflit

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 1995/1 Coordination du suivi et application des résultats, par les organismes des Nations Unies, des grandes conférences internationales organisées par l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes
- 1997/1 Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements; commerce
- 2000/2 Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes
- 2001/1 Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé
- 2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 2008/2 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2008/4 Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux

- 2008/5      Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
- 2008/29     Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

*Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

- 1998      Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation
- 1999      Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme
- 2000      Le développement et la coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances
- 2001      Rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable
- 2002      La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement
- 2003      Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable
- 2004      Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2006      Instauration aux niveaux national et international d'un climat propice au plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et incidence sur le développement durable
- 2007      Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement
- 2008      Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable
- 2009      Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale
- 2010      Réalisation des objectifs et engagements arrêtés au niveau international ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme

- 2011 Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation
- 2012 Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 2013 La science, la technologie et l'innovation, ainsi que les perspectives ouvertes par la culture, au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 2014 Régler les problèmes actuels et ceux qui se profilent à l'horizon pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et préserver à l'avenir les acquis du développement
- 2015 Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable

## **Sous-programme 2**

### **Politiques sociales et développement social**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 37/52 Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées
- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social
- 47/196 Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 48/96 Règles pour l'égalisation des chances des handicapés
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 51/58 Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales
- 60/209 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/10 Journée mondiale de la justice sociale
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 66/149 Journée mondiale de la trisomie 21
- 67/139 Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées
- 68/3 Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »

- 69/2 Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
- 69/142 Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
- 69/143 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 69/145 Journée mondiale des compétences des jeunes
- 69/146 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 69/202 Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/126 Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
- 70/127 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 70/128 Rôle des coopératives dans le développement social
- 70/145 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 70/170 Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées
- 70/218 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 70/232 Droits des peuples autochtones

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 1996/7 Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social
- 1996/31 Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- 2000/22 Création d'une instance permanente sur les questions autochtones
- 2008/18 Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
- 2014/3 Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
- 2014/5 Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
- 2014/8 Vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille : célébration et suivi

- 2015/3 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2015/4 Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015
- 2015/5 Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
- 2015/212 Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 1996/1 Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté
- 2006 Déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2007 Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

*Commission du développement social*

- 53/1 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

**Sous-programme 3  
Développement durable**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/190 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- S-19/2 Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
- S-22/2 Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable
- 59/229 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 65/2 Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

- 66/194 La protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables
- 66/288 L'avenir que nous voulons
- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 69/15 Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
- 69/224 Harmonie avec la nature
- 69/225 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/201 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 70/202 Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement

**Sous-programme 4**  
**Statistique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 68/261 Principes fondamentaux de la statistique officielle
- 69/266 Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
- 69/282 Journée mondiale de la statistique
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2011/24 Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
- 2013/21 Principes fondamentaux de la statistique officielle
- 2014/31 Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
- 2014/240 Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session (E/2014/78, chap. I, sect. A, projet de décision I, et E/2014/SR.46)

- 2014/241 Amendement au Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/2014/78, chap. I, sect. A, projet de décision II, et E/2014/SR.46)
- 2014/251 Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquième session
- 2015/10 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
- 2015/216 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-septième session

### **Sous-programme 5 Population**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 57/299 Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 63/225 Migrations internationales et développement
- 65/234 Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 67/219 Migrations internationales et développement
- 68/4 Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
- 69/229 Migrations internationales et développement
- 69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement

#### *Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 1994/2 Programme de travail dans le domaine de la population
- 1995/55 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 1997/2 Migrations internationales et développement
- 1997/42 Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement

- 1999/10 Accroissement, structure et répartition de la population  
2005/213 Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement  
2015/252 Future organisation des travaux et méthode de travail de la Commission de la population et du développement

*Résolutions de la Commission de la population et du développement*

- 1997/2 Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement  
1997/3 Programme de travail dans le domaine de la population  
1998/1 Santé et mortalité  
2000/1 Population, parité et développement  
2001/1 Population, environnement et développement  
2003/1 Population, éducation et développement  
2004/1 Programme de travail dans le domaine de la population  
2004/2 Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement  
2005/1 Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté  
2005/2 Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire  
2006/1 Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement  
2006/2 Migrations internationales et développement  
2007/1 Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement  
2008/1 Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement  
2009/1 Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement  
2010/1 Santé, morbidité, mortalité et développement  
2011/1 Fécondité, santé procréative et développement  
2012/1 Les adolescents et les jeunes  
2013/1 L'évolution des migrations : aspects démographiques  
2014/1 Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

**Sous-programme 6**  
**Politiques et analyse en matière de développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/209 Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 61/210 Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 64/189 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 64/208 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 65/171 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 65/286 Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 67/221 Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 68/18 Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés
- 68/200 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 68/226 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 69/227 Vers un nouvel ordre économique international
- 69/231 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 69/313 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/78 Prorogation de la période préparatoire précédant le retrait de la République de Vanuatu de la catégorie des pays les moins avancés
- 70/185 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 70/215 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 70/216 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

- 70/253 Retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés
- Résolution et décisions du Conseil économique et social*
- 1990/52 Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2011/20 Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session
- 2011/274 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
- 2012/32 Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatorzième session
- 2013/20 Rapport du Comité des politiques de développement
- 2014/9 Rapport du Comité des politiques de développement
- 2015/11 Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-septième session

**Sous-programme 7**

**Administration publique et gestion du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 50/225 Administration publique et développement
- 52/87 Coopération internationale contre la corruption passive et active dans les transactions commerciales internationales
- 55/61 Un instrument juridique international efficace contre la corruption
- 58/13 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 60/34 Administration publique et développement
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines
- 65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 68/198 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 68/302 Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 69/199 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment

- aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 69/228 Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
- 69/327 Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable
- 70/1 Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/125 Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 70/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2000/231 Recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques à sa quinzième réunion
- 2001/45 Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
- 2005/3 Administration publique et développement
- 2012/5 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2013/23 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa douzième session
- 2014/38 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa treizième session
- 2015/26 Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2015/28 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatorzième session

*Résolution adoptée par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa quatrième session, tenue à Marrakech (Maroc) du 24 au 28 octobre 2011*

- 4/3 Déclaration de Marrakech

**Sous-programme 8**  
**Gestion durable des forêts**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 67/200      Journée internationale des forêts
- 67/290      Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 68/1        Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
- 69/313      Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 70/1        Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/199      Instrument des Nations Unies sur les forêts

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2015/33     L'arrangement international sur les forêts après 2015

**Sous-programme 9**  
**Financement du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/210 B    Conférence internationale sur le financement du développement
- 57/250      Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
- 57/273      Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 63/239      Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/303      Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 67/289      Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
- 69/313      Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
- 70/1        Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 70/188      Système financier international et développement

- 70/190      Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 70/192      Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2009/30      Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement
- 2010/26      Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008
- 2014/11      Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2014/12      Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
-